



CONVENTION

*Plan de Déplacements d'Entreprise ou
d'Administration*

De



logo entreprise



**CONVENTION
DE
PLAN DE DEPLACEMENTS D'ENTREPRISE**

Entre

Nîmes Métropole, dont le siège est situé, immeuble de Colisée, 3 rue du Colisée
30 947 Nîmes CEDEX 9,
représentée par son Président, Monsieur Jean Paul Fournier ou son représentant,
étant habilité à signer la présente convention par les délibérations du 2 mars 2009 ;

Et

La société des *Transports en Commun Nîmois (STCN)*, dont le siège social se situe
388 avenue Robert Bompard, 30 020 Nîmes CEDEX 1, immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 334 172 871 000 33,
Représentée par Monsieur Fabrice MAYER, agissant en qualité de Directeur, ci après
désignée comme STCN,

Et

L'entreprise _____, dont le siège est situé _____,
représentée par son «titre », Monsieur _____, étant habilité à signer la
présente convention

Il est préalablement exposé :

↳ Le cadre législatif

Le PDU de Nîmes Métropole du 6 décembre 2007 a posé comme objectif principal de mieux maîtriser le trafic automobile en organisant le report modal. Le rôle du PDU dans l'encouragement à la réalisation de PDE a été réaffirmé par la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain du 13 décembre 2000.

Le Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE), s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 1996 qui a également institué l'obligation, pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants, de mettre en œuvre des plans de déplacements urbains (PDU).

Principes généraux de la convention Plan de Déplacements d'Entreprise

Le PDE est une démarche volontaire de l'employeur, ayant pour objectif de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements engendrés par l'activité économique.

Pour encourager cette initiative, la communauté de Nîmes Métropole a décidé :

- D'accompagner les entreprises dans cette démarche en partenariat avec L'ADEME.
- De créer l'abonnement annuel PASS SALARIE, par délibération du 9 mars 2009 au tarif de 250 € pour les salariés des entreprises ayant mis un plan d'action et son suivi pour faciliter le report modal de ses salariés.

Dans ce contexte,

L'entreprise "X", dans le cadre de sa démarche de management de développement durable, et soucieux des difficultés rencontrées par son personnel et ses visiteurs en matière de circulation, souhaite participer à la réduction du trafic automobile et de la pollution atmosphérique.

Pour cela, elle s'est engagée, courant 20aa, dans une démarche volontariste de PDE et a réalisé dans ce cadre une étude concernant l'ensemble des déplacements de xxxx personnes, dont yy salariés,

Cette étude a permis de poser le diagnostic suivant :

⊕ Les déplacements domicile - travail des salariés :

- Voiture individuelle : %
- Covoiturage : %
- Moto : %
- Transports en commun (et inter modalité avec transports en commun) : %
- Vélo : %
- Marche à pied : %

⊕ Nombre d'abonnés Tango déclarés : XXX salariés

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs de l'entreprise, de Nîmes Métropole et de son délégataire, en vue de la mise en œuvre du présent PDE.

Article 2. Les engagements pris par l'entreprise

Dans cette perspective, l'entreprise a arrêté un plan de mesures à mettre en œuvre comportant :

- . Un volet transports en commun
- . Un volet covoiturage
- . Un volet vélos
- . Un volet déplacements professionnels
- . Un volet réduction des déplacements

2.1 Les actions phares sont :

- ☞ La participation financière égale à au moins 50% du coût des abonnements transports en commun
- ☞ Un plan d'actions complet et un plan de communication (avec un espace d'affichage dédié), ceux-ci étant détaillés en annexe.
- ☞ La nomination d'un référent interne Ecomobilité pour sensibiliser et informer les salariés sur les différentes alternatives à la voiture individuelle
- ☞ La participation aux actions engagées par le CLUB PDE
- ☞ L'évaluation annuelle du PDE.

Les plans d'actions et de communication sont détaillés en annexe.

2.2 L'entreprise s'engage à utiliser le label PDE de Nîmes Métropole dans toutes ses communications et à indiquer que Nîmes Métropole, TCN et l'ADEME le cas échéant sont partenaires de son PDE sur le Territoire de Nîmes Métropole.

Article 3. L'engagement pris par Nîmes Métropole

Nîmes Métropole en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports Urbains sur son territoire, s'engage à accorder à tout salarié de l'entreprise un PASS SALARIE annuel, au tarif mensuel 20.83 au lieu de 25 euros, correspondant à 2 mois gratuits :

1. A l'ensemble du réseau Tango
2. Au parking relais gratuit

3. A une réduction de 25 % sur l'abonnement Modulauto.
- à accompagner sur le plan méthodologique la mise en place du plan d'actions de l'entreprise avec :
 - soutien en matière d'information
 - l'animation d'un CLUB PDE
 - aide à la mise en œuvre d'un partenariat avec l'ADEME
 - à fournir un label PDE avec un logo

Article 4. L'engagement pris par STCN :

La société STCN s'engage à fournir à l'entreprise :

- ↳ Un plan du réseau et des guides horaires correspondant aux arrêts les plus proches.
- ↳ un panneau d'affichage (STCN fournira un plan du réseau avec un zoom sur le quartier de l'entreprise et les horaires aux poteaux les plus proches, avec les coordonnées de l'entreprise, les tarifs, de l'information diverse telle que les déviations de longue durée, les opérations spéciales...)

La société STCN s'engage à fournir au salarié :

- ↳ Une documentation complète sur le réseau et son fonctionnement :
 - plan, mode d'emploi, guides horaires,
 - dépliants commerciaux,
 - feuille de suggestions - réclamations
 - un formulaire d'abonnement, la liste complète des dépositaires.
- ↳ Une documentation individualisée indiquant aux salariés les solutions Tango optimum pour les déplacements domicile ⇔ travail :
 - Une cartographie de l'itinéraire,
 - Les horaires spécifiques aux poteaux les plus proches du domicile et du lieu de travail,
 - un accès internet privilégié,
 - une offre d'essai gratuite d'une durée d'une semaine avec une extension possible de cette durée à la charge de l'entreprise.
- ↳ Une information sur les alternatives intermodales possibles, le cas échéant.

Article 5. Mise en place opérationnelle des PASS "SALARIE"

La remise des abonnements PASS SALARIE s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Tango met à disposition des salariés de **la société** l'abonnement permanent « PASS SALARIE », titre de sa gamme tarifaire. Son prix est de 250,00 € annuel (25 € par mois x 10 mois).
- La mise en place temporaire de points d'information sur sites pour permettre aux salariés de compléter leur information ou de se faire établir une carte d'abonnement en évitant de devoir se rendre dans l'une des agences commerciales de Tango.
- L'entreprise ou administration signataire remettra à ses salariés une attestation dument remplie et tamponnée au salarié.
- Le salarié remettra le formulaire d'abonnement avec les pièces justificatives (attestation employeur, photos, justificatif de domicile, RIB ou RIP, photocopie de la carte d'identité).
 - ↳ soit au référent PDE de l'entreprise qui transmettra à STCN
 - ↳ soit directement aux agents STCN aux agences ou lors de la séance création de cartes (l'entreprise doit choisir une des modes opératoires)
- **Les créations de carte se feront dans l'enceinte des entreprises à une date et un horaire précis convenu entre la STCN et l'entreprise X ou aux agences.**
- Le salarié recevra ensuite son titre :
 - ↳ soit sur son lieu de travail par l'intermédiaire du référent PDE
 - ↳ soit directement à son domicile (l'entreprise doit choisir une des modes opératoires)
- Le paiement par le salarié à STCN se fera par prélèvement automatique.
- En cas d'augmentation tarifaire, le salarié paiera sur la base de 10 mois du Pass liberté son PASS SALARIE.
- L'entreprise versera à ses salariés abonnés une participation financière égale à **x % du coût de l'abonnement.**
- Avant le 5 du mois, TCN enverra la liste des salariés de l'entreprise abonnés au 31 du mois précédent au PASS SALARIE et au Pass Liberté mensuel sous format électronique.
- Chaque mois, l'entreprise adressera à TCN avant le 15 du mois la liste des salariés ne faisant plus partie de ses effectifs afin de mettre un terme aux PASS SALARIE et aux prélèvements automatiques éventuels.

- En cas de perte ou de vol, le salarié ou l'entreprise via l'animateur PDE devra en informer dans les plus brefs délais la STCN afin que le titre perdu ou volé soit neutralisé et qu'un duplicata (au tarif en vigueur) lui soit remis.

Article 6. Evaluation du Plan de Déplacements d'Entreprise.

Le PDE fera l'objet d'un suivi annuel établi conjointement par l'entreprise et Nîmes Métropole et STCN.

Une évaluation sera réalisée rendue le jj/mm/AA¹ sur la base d'un questionnaire remis à l'entreprise en vue de connaître l'évolution des habitudes de déplacements des salariés, le degré d'avancement du plan d'action.

Article 7. Durée de la convention

La présente convention entrera en application le JJ/MM/ AA pour une durée ferme expirant le JJ/MM/AA, elle sera ensuite renouvelée par tacite reconduction par période de trois ans.

Article 8. Fin de la convention

La convention pourra prendre fin :

- d'un commun accord
- à la demande de l'une des parties à tout moment (sous réserve de respecter un préavis de trois mois)
- en cas de modifications substantielles du cadre législatif encadrant les PDE.

Fait en quatre exemplaires à Nîmes le,

Pour

Pour Nîmes Métropole,

Pour STCN

Le Directeur Général,

Le Président, ou son Vice Président
Délégué,

Le Directeur,

Monsieur, Madame

Monsieur

Monsieur Fabrice Mayer,

¹ un tableau de bord annuel permettra de remplir cette évaluation.

nb : Les annexes sont à utiliser comme un guide, il est important de faire ressortir les grands items et tendances , la présentation de ceux-ci relève de la spécificité de chaque projet.

ANNEXE 1 : PREAMBULE ET OBJECTIFS GLOBAUX

Contexte

l'Entreprise a pour objectif

l'entreprise pose librement des objectifs en terme report modal et d'émission de CO² meilleurs utilisation par ex

- ☞ de réduire X % l'usage de la voiture individuelle (de ses salariés dans leur trajets domicile travail, professionnels ,
- ☞ de réduire de x % le nombre de kilomètre effectués dans le cadre de son activité économique
- ☞ D'augmenter en volume le nombre d'usagers en transports en commun
- ☞ de réduire ces gaz à effets de serre etc...

ANNEXE 2 : DIAGNOSTIC DE DEPART

Coordonnées du **pilote de projet (impératif):**

Nom , Prénom :

Fonction/ direction / service :

Tel :

Port :

email :

Fax :

Quel contexte initial ?

Problématique de stationnement

Image externe

Economies

Obligation légale ou de groupe

Restructuration

Autres

Politique de Développement durable

Social

1. Type de déplacements concernés

Salariés : déplacements domicile- travail oui non

Déplacements professionnels oui non

Visiteurs : oui non

2. Typologie des sites

1. Effectifs : Nombre de salariés par site

2. Types d'emploi et horaires de travail par site

3. Stationnement par site :

Nombre de places de stationnement à disposition du personnel

- . Coût de ces places pour le personnel :.....
- . Coût de ces places pour l'établissement :.....

Modalités d'attribution des places :

Nombre de places de stationnement à disposition des visiteurs

- . Coût de ces places pour le personnel :
- . Coût de ces places pour l'établissement

3. Accessibilité des sites

Voiture

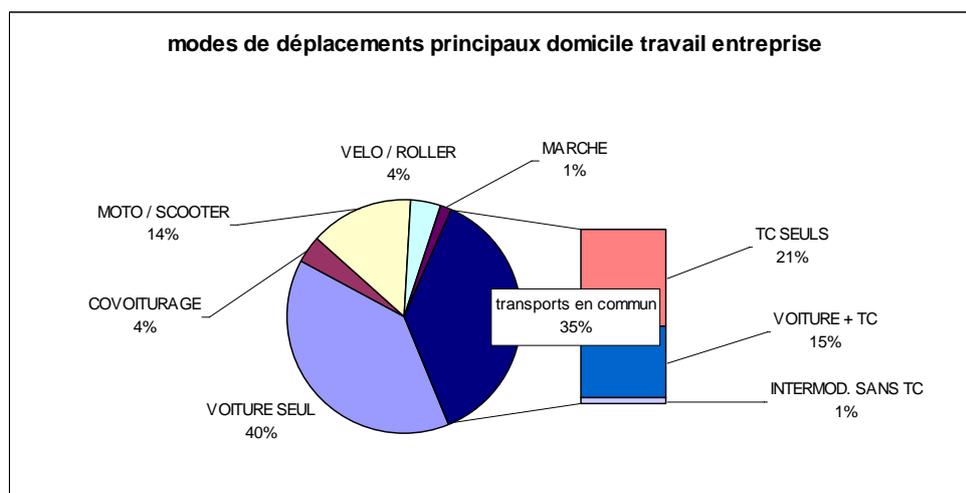
- (a) Transports en commun
- (b) Accès, gardiennage Vélos
- (c) Accès piéton :

4. Les déplacements domicile travail (**impératif**) :

Exp :

Taux de retour du questionnaire de suivi :

	site 1		site 2		total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
VOITURE SEUL	45	40%	12	39%	57	40%
COVOITURAGE	4	4%	2	6%	6	4%
MOTO / SCOOTER	16	14%	5	16%	21	15%
VELO / ROLLER	3	3%	0	0%	3	2%
MARCHE	2	2%	0	0%	2	1%
BUS TANGO	11	10%	6	19%	17	12%
CAR CONSEIL GENERAL	3	3%	0	0%	3	2%
TRAIN	4	4%	0	0%	4	3%
VOTURE + BUS	12	11%	6	19%	18	13%
VOITURE + TRAIN	4	4%	0	0%	4	3%
TRAIN + CAR OU BUS	6	5%	0	0%	6	4%
VELO + BUS /TRAIN	2	2%	0	0%	2	1%
non réponses	3		1		4	-
	115	100%	32	100%	147	100%



Titres actuellement utilisés :

	site 1	site 2	total
a) TITRES TANGOS :			
TICKETS			
Pass liberté			
pass famille			
Pass avenir			
Pass Azur			
b) Autres abonnements :			
TER/SNCF -VIA pro			
Kartatoo			
autres réseaux			

5. Kilomètres effectués dans le cadre des déplacements domicile travail :

nb de personnes sur questionnaires

	site 1	%/ km	CO ² émis
	km	par km totaux	en kg/an
VOITURE SEUL	10,00	100%	1 300,00
COVOITURAGE		0%	0,00
MOTO / SCOOTER		0%	0,00
VELO / ROLLER		0%	0,00
MARCHE		0%	0,00
BUS TANGO		0%	0,00
CAR AUTRE RESEAU		0%	0,00
TRAIN		0,00	0,00
Non réponses			-
	10	1	1 300

site 2	%/ km	CO ² émis
km	par km totaux	en kg/an
10,00	100%	1 300,00
	0%	0,00
	0%	0,00
	0%	0,00
	0%	0,00
	0%	0,00
	0%	0,00
	0%	0,00
	0%	0,00
	0%	0,00
3,00		
13	1	1 300

TOUS SITES	%/ km	CO ² émis
km	par km totaux	en kg/an
20,00	200%	2 600,00
0,00	0%	0,00
0,00	0%	0,00
0,00	0%	0,00
0,00	0%	0,00
0,00	0%	0,00
0%	0%	0,00
0,00	0%	0,00
0,00	0,00	0,00
3,00		
23	2	2 600

ANNEXE 3 : METHODES DE CALCUL DES OBJECTIFS INTERNES DE REPORT MODAL

Pas de méthode imposée mais l'explication est nécessaire

On cible un type de déplacements identifié dans le bilan (domicile travail/ professionnel etc..)

Ex domicile travail des salariés :

On constate par l'enquête les parts modales en volumes

On sait que 80 % des personnes utilisant les modes alternatif se sont déclarés lors de l'enquête

On compare les volumes aux potentiels issus de la géo localisation, on vérifie les marges de progrès par rapport à l'accessibilité et le nombre de personnes ayant répondu :

On sait que les zones de chalandise de chaque mode sont plutôt :

- <1 km, pour marche à pied ;
- entre 1 km et 3 km pour le vélo
- entre 1 et 10 km en ville plus tôt le bus (selon la capacité de stationnement sur le site)
- entre 10 km et 30 km plus tôt la voiture individuelle (sauf si proximité de gare)
- au delà de 30 km, covoiturage ou train

Poser les objectifs en fonction de la capacité à agir (budgets, communication interne, méthode de management - type d'emploi..)

Exp

	site 1	Potentiel Géo localisation	Objectifs managériaux
potentiel	nombre		
VOITURE SEUL	45		
COVOITURAGE	4	10	6
MOTO / SCOOTER	16		
VELO / ROLLER	3	10	6
MARCHE	2	4	4
BUS TANGO	11		
CAR CONSEIL GENERAL	3	3	
TRAIN	4	6	5
VOITURE + BUS	12		
VOITURE + TRAIN	4		
TRAIN + CAR OU BUS			6
VELO + BUS /TRAIN			2
non réponses			3
			115

**ANNEXE 4: EXEMPLE DE PLAN D' ACTIONS 2008/2011
(IMPERATIF)**

Vérifier la cohérence entre les différentes actions (ex : tarification Transports en commun et stationnement, actions vélos et actions de prévention routière

Types d'actions	Cible, objectifs et descriptions des Actions Prévues	Date prévue de mise en œuvre
Transports en commun		
Vélos		
Covoiturage		
Autres actions		
Déplacements professionnels : Réduction grâce à outils collaboratifs en ligne, faciliter en déplacement en TC , covoituratione..)		
Flotte de véhicule de service		
Eco conduite		
Participations aux actions du club PDE		

ANNEXE 5: PLAN DE COMMUNICATION ENVISAGE (IMPERATIF)